

PROCEDURES D'AFFECTATION DANS L'ACADEMIE DE LA GUYANE

A-CANDIDATURES POUR ENTRER DANS L'ACADEMIE DE LA GUYANE

APRES LA TROISIEME

L'affectation en lycée après la 3^{ème} est une procédure informatisée.

1. Vous êtes élève dans un collège public ou privé sous contrat de l'académie de la Guyane

La saisie de vos vœux est effectuée par votre établissement :

Du 19 mai au 16 juin 2014

2. Vous êtes élève dans un collège public ou privé sous contrat d'une autre académie

Le chef d'établissement d'origine effectuera la saisie des vœux et des résultats scolaires

Saisie des vœux pour les établissements hors académie via AFFELMAP à l'adresse URL suivante :

<http://affelmap.orion.education.fr/affelmap3>

Cliquer sur : académie de Guyane ; Saisie simplifiée en établissement ; S'inscrire

Du 19 mai au 16 juin 2014

3. Consultation des résultats

Les résultats de l'affectation seront disponibles sur le site :

<https://extranet.ac-guyane.fr/affelnet3resultats>

à partir du 25 juin 2014

Le n° INE et la date de naissance du candidat sont indispensables pour consulter les résultats.

B-CANDIDATURES VERS UNE AUTRE ACADEMIE

Dans tous les cas, la saisie des vœux de candidature et des résultats scolaires est effectuée sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. C'est à l'établissement d'origine de se connecter sur le site de l'académie d'accueil via AFFELMAP et de suivre la procédure indiquée en respectant le calendrier.

La saisie des vœux et des notes se fera sur le site de l'académie d'accueil à l'URL suivant :

<http://affelmap.orion.education.fr/affelmap3>

[Consulter le calendrier pour avoir les dates d'ouverture et de fermeture du serveur](#)